

## Conventions de prestations dans le domaine des ressources humaines avec le consultant Jacques MORISOT

**Rapporteur** : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

AVIS			
Commission n°1		Bureau	
séance du 15/01/03	favorable	séance du 21/01/03	favorable

Il est nécessaire que la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon puisse disposer d'une assistance et d'un accompagnement touchant à toute problématique « organisation, management et ressources humaines ».

Monsieur Jacques MORISOT qui est déjà intervenu en qualité de consultant pour la Communauté d'Agglomération nous propose une **convention de prestation d'assistance**.

La CAGB pourra ainsi bénéficier dans les domaines « organisation, management et ressources humaines » d'une assistance de conseil et d'accompagnement portant sur des projets ou des dossiers ponctuels.

Une assistance à distance de 15 heures est prévue pour un coût de 50 euros l'heure HT ainsi que des interventions sur site de 3 demi-journées pour un coût de 350 euros HT et d'une journée pour un coût de 500 euros HT.

Les frais de déplacements sont facturés en supplément.

Le coût total de cette prestation d'assistance s'élèverait donc à 2300 euros HT (plus les frais de déplacements).

Tout accompagnement spécifique (chantiers non ponctuels) bénéficiera d'une réduction de 10% environ sur les tarifs journées.

Il a été demandé également à Monsieur Jacques MORISOT une **proposition d'accompagnement concernant le thème « gestion des ressources humaines – politique de rémunération »**.

La CAGB souhaite bénéficier d'un accompagnement extérieur qui permette d'élaborer un dispositif d'application du régime indemnitaire permettant notamment de :

- réduire l'impact « heures supplémentaires » de l'ARTT
- réduire les écarts entre filières (notamment administrative et technique)
- intégrer avec plus de facilité les agents transférés de la Ville de Besançon
- appliquer cette rémunération variable à partir de critères RH à déterminer : pesage des postes et fonctions, façon de servir, présentisme...

L'objectif général est d'accompagner la déclinaison au sein de la Communauté d'Agglomération du nouveau régime indemnitaire en partant de l'état des lieux, des attentes de la collectivité et de ses projets « ressources humaines » (états des lieux, scénarios, déclinaison, évaluation).

**Phase 1** : état des lieux : analyse du régime indemnitaire actuel et des attentes

Objectif : dresser l'état des lieux et définir les attentes et les objectifs précis du futur régime indemnitaire

Intervention : 3 journées et 2 demi journées sur site

Calendrier prévisionnel : janvier et février 2003

Coût de la phase 1 : 3786 euros HT

**Phase 2 : élaboration de scénarios**

Objectif : élaborer et présenter un ou plusieurs scénarios d'application du régime indemnitaire en conformité avec les textes, les attentes et les besoins et en intégrant le volet financier.

Intervention : 2.5 journées hors site et une demi-journée sur site

Calendrier prévisionnel : mars, avril 2003

Coût de la phase 2 : 2439 euros HT

**Phase 3 optionnelle : déclinaison : phase à définir à l'issue de la phase 2**

Objectif : accompagner la collectivité dans la déclinaison du scénario retenu

Intervention estimée : 4 demi journées et 2 journées

Calendrier prévisionnel : avril, juin 2003

Coût de la phase 3 : 3992 euros HT

**Phase 4 : évaluation**

Objectifs : apprécier l'accompagnement effectué ; apporter les dispositifs correctifs qui apparaîtraient éventuellement nécessaires

Intervention : 1 journée et une demi journée

Calendrier prévisionnel : janvier 2004

Coût de la phase 4 : 1607,30 euros HT

Le coût minimal de cette mission, sans aucune journée optionnelle, s'élève à 7832,30 euros HT et le coût total incluant les options s'élève à 11 824,30 euros HT.

Ces coûts prennent en compte la réduction prévue dans l'hypothèse où une convention de prestation d'assistance serait signée avec le consultant.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire :**

- **se prononce favorablement sur la convention de prestation d'assistance « organisation, management et ressources humaines » ainsi que sur le contrat d'accompagnement sur le thème « gestion des ressources humaines - politique de rémunération »**
- **autorise Monsieur le Président à signer les conventions à intervenir**

Pour extrait conforme,

Le Président